



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 12 MARS 2025

Présents : MM. Mmes : SAND Gilbert – CLEISS Jonathan – RUCH Yannick - KLOPFENSTEIN Martine - LENHARDT Olivier - LEONHART Caroline - LIENHART Bernard – PETITEAU Sylvia – PFISTER Monique - SCHEER Cédric - SCHILL Fabien - SCHMITT Dominique - SEIBERT Sandra - WARTH Céline

Absent excusé : DA SILVA ADRIANO Valérie, procuration à RUCH Yannick

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du CR du 10 décembre 2024
- 3- Compte-rendu des délégations de signatures
- 4- Demandes de subventions
- 5- Convention COMCOM – voirie rue du Stade
- 6- Taux de la fiscalité directe locale
- 7- Personnel communal
- 8- Protection sociale – prévoyance et santé
- 9- Décorations diverses
- 10- Divers

M. le Maire ouvre la séance et propose de rajouter un point supplémentaire, modifiant ainsi l'ordre du jour :
10 : Soutien de la Motion du SIS67 sur le temps d'attente aux services d'accueil des urgences
11 : Divers

DECISIONS PRISES :

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme PFISTER Monique est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 DECEMBRE 2024

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2024 est approuvé par **14 voix pour et 1 abstention (M. SCHEER Cédric)**.

3. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre de ses délégations, M. le Maire informe l'assemblée :

- de la signature d'une déclaration d'intention d'aliéner, pour laquelle la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption, à savoir la vente du bien des époux KLOPFENSTEIN Maurice à la SCI SCHNAPPSCHUSS représentée par M. KLOPFENSTEIN Jérémie ;
- de l'acceptation d'un don de 30 € de M. et Mme MAURER Walter.

4. DEMANDES DE SUBVENTIONS

4.1 : Demande de subvention du collège Suzanne Laliqie Haviland à Wingen sur Moder

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ **D'ALLOUER** une participation financière de 20 € par élève de la commune de Wimmenau, scolarisé en classes de 5^{ème} et de 4^{ème} au collège Suzanne Laliqie Haviland de Wingen sur Moder durant l'année scolaire 2024/2025, pour leur voyage à but éducatif dans le cadre du projet d'établissement.

4.2 : Demande de subvention du collège de l'Eichel à Diemeringen

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ **D'ALLOUER** une participation financière de 20 € par élève de la commune de Wimmenau, scolarisé au collège de l'Eichel à Diemeringen durant l'année scolaire 2024/2025, pour leur voyage culturel.

4.3 : Demande de subvention de l'Association El Shadow Arabians

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ **D'ALLOUER** pour l'année 2025 une subvention à hauteur de 300 € à l'Association El Shadow Arabians présidée par M. OSSWALD Jean-Louis.

4.4 : Subvention pour l'Association « Une rose un espoir »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ **D'ALLOUER** pour l'année 2025 une subvention à hauteur de 100 € à l'Association « Une rose un espoir ».

4.5 : Subvention pour le Club Vosgien de Wingen sur Moder

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ **D'ALLOUER** pour l'année 2025 une subvention à hauteur de 100 € au Club Vosgien de Wingen sur Moder.

4.6 : Contribution financière pour l'Association « Le p'tit déclic-Ressourcerie »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ **D'ALLOUER** pour l'année 2025 une contribution financière pour le fonctionnement de l'épicerie solidaire, à hauteur de 0,15 € par habitant, soit 165 €.

5. CONVENTION COMCOM – VOIRIE RUE DU STADE

Dans le cadre de la construction d'une école et d'un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire attenant, la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP) et la commune de Wimmenau ont convenu de réaliser en commun des travaux de réaménagement de la rue du stade :

- travaux relevant de la compétence intercommunale (voirie et éclairage public) ;
- travaux relevant de la compétence communale (déconnexion des eaux pluviales en provenance des toitures des bâtiments communaux s'écoulant dans des réseaux impactés par les travaux de voirie).

Pour des questions de cohérence des aménagements et de bonne coordination des travaux, il a été acté que ce projet serait réalisé sous la maîtrise d'ouvrage unique de la CCHLPP.

Aussi, une convention a été rédigée en ce sens, confiant à la CCHLPP le soin de réaliser la totalité de l'opération. La convention fixe également le montant de la participation financière de la Commune.

La CCHLPP s'engage à faire procéder au nom et pour le compte de la Commune à l'exécution du projet conformément aux études qui auront reçu son agrément.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ approuve la convention qui confie à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP) la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la voirie de la rue du stade à Wimmenau ;
- ✚ autorise le Maire à signer la convention de désignation d'une maîtrise d'ouvrage et de son financement avec la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP).

6. TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Par délibération du 10 avril 2024, le Conseil Municipal avait décidé de maintenir le même taux d'imposition qu'en 2023, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB):	24,56 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :	79,13 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	9,10 %

Pour 2025, il est proposé de revoir les taux d'imposition et d'appliquer une augmentation sur la taxe foncière, tant sur les propriétés bâties que sur les propriétés non bâties, ainsi que sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'augmenter la taxe foncière de 12 % et vote les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB):	27,51 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :	88,63 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires :	10,19 %

7. PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire rappelle que Mme RICHERT Carole bénéficie d'un contrat de travail en qualité d'agent technique territorial à raison de 2 heures hebdomadaires pour l'entretien de la médiathèque. Elle assure le remplacement de Mme KLOPFENSTEIN Martine, employée par la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP) et qui est en arrêt maladie, à raison de 14 heures hebdomadaires pour l'entretien de l'école et de la mairie. Ces heures sont rémunérées sous forme d'heures complémentaires.

Une proposition d'augmentation de la durée hebdomadaire de service (DHS) a été soumise au Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion pour le passage de 2/35^{ème} à 15,12/35^{ème}. Cette instance qui a pour vocation de rendre un avis consultatif simple, a émis un avis favorable à cette augmentation.

Cependant, entre temps, une réflexion a été menée sur l'entretien du futur bâtiment scolaire et périscolaire d'une surface relativement importante (1000 m²) à partir de la rentrée 2027, qui nécessitera l'intervention incontournable d'une société de nettoyage. Ainsi, une diminution de la durée hebdomadaire de service (DHS) de Mme RICHERT devrait à nouveau être envisagée.

Le Conseil Municipal, au vu de la situation décrite ci-dessus, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ de maintenir le contrat actuel de Mme Carole RICHERT à raison de 2 heures hebdomadaires pour l'entretien de la médiathèque ;**
- ✚ de rémunérer les 14 heures hebdomadaires pour l'entretien de l'école et de la mairie sous forme d'heures complémentaires.**

8. PROTECTION SOCIALE – PREVOYANCE ET SANTE

Les employeurs publics ayant obligation de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire des agents, le Conseil Municipal, par délibération du 10 décembre 2024, a décidé de mettre en place :

- une participation unitaire mensuelle de 7 € à compter du 1^{er} janvier 2025 en matière de prévoyance, dans le cadre de la labellisation ;
- une participation unitaire mensuelle de 15 € à compter du 1^{er} janvier 2026 en matière de santé, dans le cadre de la labellisation.

Ces propositions ont été soumises au Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion. Cette instance qui a pour vocation de rendre un avis consultatif simple, a émis l'avis suivant :

- Collège des représentants du personnel : avis défavorable à l'unanimité, considérant la participation pas assez élevée ;
- Collège des représentants des collectivités et établissement : avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de maintenir la délibération du 10 décembre 2024, à savoir :

- ✚ une participation unitaire mensuelle de 7 € à compter du 1^{er} janvier 2025 en matière de prévoyance, dans le cadre de la labellisation ;**
- ✚ une participation unitaire mensuelle de 15 € à compter du 1^{er} janvier 2026 en matière de santé, dans le cadre de la labellisation.**

9. DECORATIONS DIVERSES

La création de décorations de Pâques est envisagée par quelques membres du Conseil Municipal. Cela nécessite la récupération de palettes, voire l'achat de planches de bois et de la peinture.

Il y a lieu de réfléchir également à l'ajout de décorations pour Noël 2025.

Un montant de 2000 € sera prévu au budget 2025 pour les décorations.

10. SOUTIEN DE LA MOTION DU SIS67 SUR LE TEMPS D'ATTENTE AUX SERVICES D'ACCUEIL DES URGENCES

M. Frédéric BIERRY, Président du Conseil d'Administration du SIS67 a demandé au Président de l'Association des Maires du Bas-Rhin de relayer aux communes et intercommunalités du Bas-Rhin une proposition de motion (ci-jointe) sollicitant une action de l'Etat afin de permettre aux établissements hospitaliers de disposer des moyens nécessaires pour une prise en charge rapide des patients aux services d'accueil des urgences, et ainsi éviter des temps d'attente prolongés des équipages de VSAV au sein de ces services à l'occasion de transport de victimes.

Il demande aux communes et intercommunalités de soutenir ce point et de faire parvenir la délibération à l'Agence Régionale de Santé Grand Est avec copie au SIS67.

Proposition de motion

Objet : SIS 67 - temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes

Depuis plusieurs années, le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avants tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà averti de de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ de soutenir la motion du SIS67 sur le temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes ;
- ✚ de transmettre la présente délibération à l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

11. DIVERS

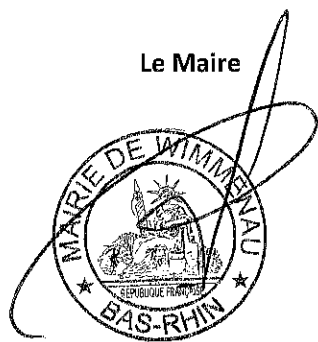
- Un problème dans le transport scolaire Lichtenberg / Reipertswiller est évoqué.
- Le transport scolaire méridien deviendra payant dès la rentrée 2025.
- Une nouvelle fermeture de classe est annoncée pour la rentrée 2025.

- La responsable de la médiathèque et la trésorière de l'association des « Amis de la Bibliothèque » proposent l'arrêt des prêts payants et la dissolution de l'association.
- Chantier presbytère : Lors de l'avancement des travaux, la société Stell & Bontz a constaté des dommages plus importants que ceux chiffrés par l'expert. Le chantier est à l'arrêt dans l'attente d'un rapport complémentaire.
- Cimetière : de nouvelles rangées de tombes cinéraires sont prévues. Les travaux d'aménagement seront réalisés en régie interne. Le type de matériaux reste à définir (bordures, cailloux,...)
- Le permis relatif à la construction de 4 maisons par la famille DEMESTRE, rue de la gare, a recueilli un avis favorable.
- Le permis relatif à la mise en place d'une semi-remorque et d'un container par M. RUBAN, rue de la gare, a recueilli un avis défavorable.
- Au mois d'août, la commune de Wimmenau accueillera l'Alsace Rallye Festival avec des voitures des années 60 aux années 90. Les organisateurs proposent que des associations bénévoles de la commune tiennent des stands de restauration.
- Le nettoyage de printemps est programmé le samedi 5 avril 2025. Rendez-vous à partir de 9h à la salle polyvalente.
- Le 4^{ème} bulletin communal a été distribué.
- Le litige relatif à la parcelle acquise par le couple MARTIN de Niederbronn, dans la rue des roseaux, est désormais clos. Le Tribunal a débouté M. et Mme MARTIN de leur demande de résolution de la vente et de restitution du montant.
- La commune a été destinataire d'une demande de recherche d'un terrain pour un projet de ferme d'aquaponie (technologie agricole innovante, alliant pisciculture et maraîchage). M. le Maire propose éventuellement les parcelles dans la rue des roseaux.
- Le 24 mai 2025 l'assurance Groupama organise à la salle polyvalente de Wimmenau une formation sur les gestes qui sauvent. 2 sessions (13h30 et 15h45) pourront respectivement accueillir 20 personnes.
- Les prochains grands anniversaires :
 - o 30 mars : 85 ans de M. CORREIA Florindo
 - o 23 avril : 60 ans de mariage de M. et Mme DIETRICH Claude
 - o 30 avril : 85 ans de M. SCHROETER Martin
 - o 6 mai : 65 ans de mariage de M. et Mme PFISTER Chrétien
 - o 7 mai : 80 ans de Mme HERAUD Yvonne
 - o 15 mai : 55 ans de mariage de M. et Mme ELSASS Lucien

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Lu et approuvé



[Handwritten signatures and stamps]

pris connaissance

Chiriac

Kopferstein

Jurid